

Ciel

Le comité éducation/sensibilisation fait déjà des siennes!

Si vous vous rappelez bien, lors de la dernière assemblée générale, un nouveau comité a été formé. Dans la foulée des discussions passionnées, quelques membres s'étaient portés volontaires pour explorer diverses pistes pouvant mener à une meilleure sensibilisation de la population face à une initiative comme celle qui prévaut à CIEL. Il y avait aussi l'idée de rejoindre à nouveau les enfants pour renforcer la notion que la biodiversité est nécessaire. Des idées, des idées, des idées? Mais ce comité n'a pas chômé et est passé de la théorie à la pratique. Formé de Caroline Caza, Monique Fournier, George Krump et Denise St-Germain, il s'est réuni deux fois déjà, le 18 septembre et le 20 novembre. Jean-Marie Latreille n'a pas pu résister à tant d'enthousiasme et s'est joint à nous lors des deux occasions.

Que mijote ce comité? Rien de moins qu'une activité spéciale qui mettrait en lien l'école primaire de St-Anicet avec CIEL. En gros, il s'agit de sensibiliser les enfants à la nécessité de préserver des milieux naturels biodiversifiés, comme il avait été évoqué à l'assemblée. Comment? Nous allons, par le biais d'un petit spectacle-intervention, leur transmettre des notions sur ce qu'est un milieu naturel biodiversifié et leur apprendre à identifier les interactions entre les divers éléments d'un milieu naturel. En deuxième étape, il y aurait une activité de fabrication d'une maquette d'un milieu biodiversifié, avec des plantes, des arbres, des animaux, pour jouer avec les notions vues dans le spectacle. En troisième étape, une partie de ces enfants, qui seront des ambassadeurs de l'école, vont aller visiter un site protégé pour découvrir directement sur le terrain ces mêmes notions avec l'aide d'un spécialiste ou d'un animateur. Et ce site sera bien entendu CIEL! En dernier lieu, il y aura une activité de suivi à l'école où ces enfants vont pouvoir témoigner de leur expérience auprès des autres enfants, soit en ramenant des photos, en écrivant un texte, ou d'une autre façon qui sera à préciser.

Avec ce projet, nous espérons rayonner aussi auprès des parents : ceux qui accompagneront les enfants à CIEL et ceux qui entendront parler des activités des enfants en classe. À ce stade-ci, nous avons le soutien de la direction de l'école et aussi du conseil d'établissement. La présidente du C.É., Nancy Renaud était d'ailleurs présente à notre rencontre du 20 novembre. Le comité tient sa troisième réunion le 29 janvier où le projet continuera d'être élaboré. La date du spectacle-intervention est à déterminer, mais cela devrait se passer en début de mai. La visite à CIEL suivra un peu plus tard.

En terminant, vous vous demandez qui sont ceux qui présenteront le spectacle? Caroline et George se sont portés volontaires. Les deux ont, comme par hasard, une formation... en théâtre. Une histoire à suivre!

Remerciements

- à Serge Bourdon pour avoir représenté CIEL aux « Ateliers sur la conservation des milieux naturels » tenus à Québec en mars 2004 par l'UQCN.
- à Stan Dorais, Jean-Yves Touchette et Luc Perrier pour les documents photographiques de nos assemblées générales annuelles.
- aux membres du comité des sentiers, Daniel Leblanc, Pierre Bouchard et Marc Lefebvre pour le travail effectué aux cours des derniers mois : réalisation d'une carte des sentiers; mesurage de la longueur des sentiers; création d'un affichage des sentiers avec des panneaux informatifs qui seront installés au début de l'été prochain.

Sentiers d'observation

Nous rappelons que les sentiers d'observation de la nature sont ouverts sur la « Réserve naturelle de la Montée Quesnel ». Les membres sont les bienvenus pour marcher dans ces sentiers et y observer notre magnifique nature. Nous vous invitons à prendre connaissance de l'article 10 de nos règlements généraux à cet effet, document que vous trouverez en consultant notre site internet ou en obtenant une copie papier des règlements généraux. Pour des raisons de sécurité, le siège social doit être informé des visites au moins 48 heures à l'avance. Des panneaux décrivant les divers points de l'article 10 seront installés à l'entrée du territoire dès le début de l'été prochain.

Forêts: pour éviter

la crise DEVELOP 15-12-04 Sylviculture intensive et régionalisation, prône la commission Coulombe

LOUIS-GILLES FRANÇEUR

Pour éviter un déficit forestier dramatique d'ici une vingtaine d'années en raison de la surexploitation actuelle des forêts, la commission Coulombe propose une stratégie de sylviculture intensive qui serait planifiée et gérée par les régions ainsi qu'une ouverture progressive vers un «marché» du bois par le biais d'encouragements aux nouvelles formes d'exploitation par des gens du milieu qui multiplient les expériences d'exploitation durable des forêts privées et publiques.

Les plans régionaux
Le rapport de la commission présidée par Guy Coulombe, dévoilé hier à Québec, confirme la «surexploitation». Il attribue celle-ci à la fois à la faiblesse des données qui alimentent le «calcul de la possibilité forestière», aux catégories d'analyses utilisées dans le modèle mathématique prévisonnel Syka II et à l'absence de rigueur des normes d'aménagement forestier, trop peu validées sur le plan scientifique et peu appliquées sur le terrain. Il en résulte une surexploitation de ce que la forêt produit, ce qui a permis aux gouvernements d'accorder plus de bois aux exploitants en se basant sur des rendements virtuels.

Comme l'annonçait hier *Le Devoir*, la commission propose de confier la réforme de Syka à un forestier en chef dont l'indépendance serait garantie par la loi. Un vérificateur spécial attribué à la gestion forestière veillerait de son côté à ce que tous les actes administratifs du

FORÊTS

SUITE DE LA PAGE 1

ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) soient conformes à la loi et aux normes. Si les régions obtiennent un rôle accru dans la planification de la récolte et dans l'accroissement de la productivité globale, on assujettit les plans régionaux d'exploitation à des audiences publiques, ainsi que le grand plan général d'exploitation et le nouveau Règlement sur l'aménagement durable des forêts, qui engloberait toutes les normes de gestion écosystémique.

Une réforme

La commission Coulombe a opté pour une «réforme des institutions en place» plutôt que pour un chambardement de fond en comble, y compris du régime d'exploitation dominé par les transformateurs de la matière ligneuse. Cela permettrait, expliquait Guy Coulombe au *Devoir*, de «modifier rapidement le cours des choses» avant que l'exploitation forestière ne «grappe un mur de béton» d'ici 2020 en raison de la surexploitation de la possibilité forestière, une situation qui déclencherait une crise économique majeure dans plusieurs régions. C'est pour atténuer l'impact de la surexploitation en cours que la commission propose de réduire de 20 % la «possibilité ligneuse pour le groupe sapin-épinettes-pin gris-mélèze». Dans la réalité, compte tenu de la marge de manœuvre mince mais encore disponible, cela se traduirait par une réduction de 10 % de la récolte réelle.

La commission, qui propose d'instituer une gestion écosystémique des forêts afin de respecter leurs mécanismes naturels, propose pour la forêt feuillue un «*oviste programme de réhabilitation*», y compris par du jardinage intensif. Mais comme la demande globale pour la matière ligneuse va passer de 44,3 millions de mètres cubes en 2001 à plus de 50 millions de mètres cubes en 2020, les commissaires proposent d'augmenter la productivité des forêts par une stratégie de sylviculture intensive. Il faut à cette fin, écrivent-ils, zoner le territoire dans chaque région pour que cette artificialisation des forêts se limite à des zones à fort potentiel et qu'on distingue nettement la ligniculture, proche de l'agriculture, de la sylviculture, qui s'appuie davantage sur les mécanismes naturels. On parle globalement de «*quelques millions d'hectares*», précisait le commissaire André Bouchard, qui accompagnait Guy Coulombe. Ce dernier recommandait d'ailleurs que cette proposition recèle «*certains dangers, mais des dan-*

gers qu'il faut gérer», comme le risque d'utilisation intensive des engrais et des pesticides. Ce risque vaut d'être couru, dit-il, si on veut préserver l'économie et les emplois en région.

Le zonage de la ligniculture et de la sylviculture intensive serait réalisé par les Conférences régionales des élus (CRE). Ces organismes seraient par ailleurs responsables de la mise en place des commissions forestières régionales et de l'approbation des plans régionaux de développement forestier.

Recherche insuffisante

La commission, qui confirme la surexploitation des forêts dénoncée en 1999 dans *L'Erreur botale*, dont elle note la contribution au démarrage de cet important débat public, estime qu'une partie des erreurs des planificateurs tient à la décroissance des budgets et des activités de recherche en forêt. En protégeant 8 % du territoire forestier d'ici 2006 et 12 % d'ici 2010, le gouvernement donnerait des bases solides à cette recherche, qui serait paralysée autrement, faute de témoins vivants des écosystèmes naturels matures.

D'autre part, la commission propose une fusion de la Société de protection des forêts contre les insectes et les maladies avec la direction du ministère qui s'occupe de cette fonction. Une fonction qu'il faut consolider, estiment les commissaires, en raison du risque accru de prolifération d'insectes tropicaux si le réchauffement du climat s'intensifie.

Par ailleurs, le rapport propose de consolider le réseau routier forestier en fonction des besoins des exploitants et aussi des autres utilisateurs. Mais en même temps, les commissaires estiment que la loi doit être changée au Québec pour qu'on puisse autoriser la fermeure temporaire ou définitive de certains chemins forestiers après les activités, question de redonner à certaines espèces animales la quietude nécessaire à leur survie. Cette pratique est en vigueur depuis des années dans les autres provinces, mais pas au Québec.

Cette consolidation du réseau routier forestier permettrait d'autre part à Québec de répartir l'exploitation forestière sur l'ensemble du territoire au lieu de laisser les exploitants concentrer leurs coupes dans les régions faciles d'accès par souci d'économie. La commission se surprend que le Québec, un des plus importants producteurs forestiers nord-américains, soit encore le seul gouvernement à ne pas gérer son exploitation forestière en tenant compte de cet aspect fondamental. Cette stratégie, impérative selon la commission, doit être intégrée d'urgence au modèle mathématique de planification.

Le rapport Coulombe est beaucoup plus timide

sur la question du mesurage, une activité qui n'inspire pas confiance, recommandent les commissaires, mais qui n'aurait pas donné lieu à des dérapages aussi importants qu'on l'a dit. La commission se contente de recommander la publication de l'évaluation du travail des mesurateurs par le MRNFP. Elle ne propose ni la création d'une corporation professionnelle des mesurateurs ni le rapatriement au ministère de cette fonction qui permet d'établir par des personnes payées par les exploitants ce qu'ils ont vraiment coupé et ce qu'ils doivent au gouvernement en redevances. Pas question non plus de rapatrier au ministère la fonction des marleteurs, qui désignent les feuillus à abattre conformément aux normes. Et cela, même si, reconnaît la commission, la forêt feuillue a été victime d'un «*éventrage*» de ses meilleurs géniteurs faute d'avoir été convenablement marquée.

Les priorités

Quand on demande au président de la commission ce que Québec doit faire en priorité s'il veut remettre le dossier forestier sur les rails et amorcer la réforme proposée, Guy Coulombe répond: «*D'abord, mettre en place le Comité de mise en œuvre proposé. Puis, créer rapidement la fonction de forestier en chef, définir son mandat et assurer son indépendance par une loi. Cela est essentiel pour réformer le calcul de la possibilité forestière et le construire à toute influence. Troisièmement, il faut atteindre dans les délais proposés les objectifs de protection d'autres protégés.*»

Si on lui demande quels sont les facteurs qui pourraient, au contraire, paralyser la réforme proposée, il répond: «*D'abord, l'inertie bureaucratique dont on parle dans le chapitre 9 du rapport. Et aussi l'attitude des organismes et groupes: si le rapport n'est pas solidement appuyé et que les solutions continuent de se multiplier dans toutes les directions, n'importe quel gouvernement y trouvera prétexte à prendre son temps et à laisser couler. La réalité, c'est qu'on n'est pas encore au bord de la crise. Mais elle s'en vient. On a présenté ment une fenêtre d'opportunités qui permet de changer plusieurs choses à la fois. Québec avait prévu de réduire de 144 à 74 le nombre d'unités d'aménagement pour 2007. On lui dit de prendre un an de plus, de réformer d'ici là le calcul de la possibilité forestière, de planifier la mise en place des aires protégées, de lancer la réforme proposée, en somme, d'en profiter pour intégrer nos propositions dans un plan qui donnerait au Québec une vraie chance d'éviter la crise qui s'en vient dans le dossier des résineux et qui est déjà là dans celui des feuillus.*»

Le Devoir